



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 juin 2021

N°1139

Liquidation judiciaire de la fonderie MBF Aluminium : le Gouvernement restera mobilisé aux côtés des salariés et du territoire

Malgré le soutien apporté par l'Etat à la trésorerie de l'entreprise et au processus de recherche de repreneur, le tribunal de commerce de Dijon a décidé, mardi 22 juin, la liquidation judiciaire de la fonderie MBF Aluminium de Saint-Claude (Jura). **Elisabeth Borne**, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, réaffirment que le Gouvernement restera pleinement mobilisé aux côtés des salariés concernés et du territoire pour leur permettre de rebondir.

Pour soutenir l'émergence de nouveaux projets industriels locaux, l'Etat a d'ores et déjà activé le dispositif « choc industriel » du programme Territoires d'Industries au profit du bassin d'emploi sanclaudien. Cet appui, mobilisant une équipe de consultants sur le terrain, permettra de construire une stratégie industrielle territoriale à moyen terme et d'accélérer la concrétisation des projets identifiés. Ceux-ci feront l'objet d'un traitement prioritaire dans le cadre de France Relance.

En parallèle, le fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés de la filière automobile annoncé à l'occasion du Comité Stratégique de Filière (CSF) du 26 avril dernier sera mobilisé pour venir en aide aux salariés.

Doté de 50 millions d'euros – 20 millions d'euros mobilisés par les constructeurs Renault et Stellantis et 30 millions d'euros par l'État –, ce fonds permettra d'accompagner les salariés de MBF, ainsi que tous les salariés des entreprises de la filière automobile sous-traitantes faisant l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en France, ou les salariés des entreprises de moins de 1 000 salariés en procédure de sauvegarde.

Les salariés pourront ainsi disposer d'un accompagnement renforcé s'appuyant notamment sur la mise en œuvre d'une cellule d'appui à la sécurisation professionnelle, de formations qualifiantes ou de reconversions renforcées, d'aides à la création d'entreprise ou à la mobilité, ou encore d'une prime au reclassement.

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

01 53 18 45 13 presse@industrie.gouv.fr